

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

42^e Rallye Régional de l'Asa Nancy

18 et 19 Novembre 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 11 Septembre 2023

Ouverture des engagements :Lundi 11 Septembre 2023

Clôture des engagements :Lundi 06 Novembre 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Parution et distribution du carnet d'itinéraire (road-book) :

Samedi 18 Novembre 2023 de **08h00 à 13h55** au YS Lounge Bar, 53 rue Mchl Foch, 54540 BADONVILLER

Samedi 18 Novembre 2023 de **14h00 à 18h45** même lieu que les Vérifications Administratives

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 18 Novembre 2023 de **08h30 à 18h30**

Vérifications Administratives le :

Samedi 18 Novembre 2023 de **14h00 à 18h45**

Lieu : Ecole Primaire, 20 rue Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER

Vérifications Techniques le :

Samedi 18 Novembre 2023 de **14h10 à 19h00**

Lieu : Devant l'Ecole Primaire, 20 rue Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 18 Novembre 2023 à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 18 Novembre 2023 à **18h30** Lieu : Ancien Collège E.Fournier, rue Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 18 Novembre 2023 à **19h15**, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 18 Novembre 2023 à **19h15**, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

Départ 1^{er} Concurrent du :

Parc fermé de départ, rue Gambetta 54540 BADONVILLER, le Dimanche 19 Novembre 2023 à 07h45

Publication des résultats partiels :

Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

Vérification finale le :

Dimanche 19 Novembre 2023 au Garage FULPIN, 18 rue Gambetta, 54540 BADONVILLER

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Dimanche 19 Novembre 2023, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

Remise des prix le : **Dimanche 19 Novembre 2023** Ecole Primaire, 20 rue Raymond Poincaré, vers 19h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 18 et 19 Novembre 2023, le 42^e Rallye Régional de l'Asa Nancy.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 23/08/2023 ,sous le n° 39 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°565, en date du 23/08/2023.

Comité d'Organisation

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : **www.asa-nancy.com** Email. : **asa.nancy@laposte.net**

Permanence du Rallye :

Ancien Collège E.Fournier, rue Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence FFSA	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012	0305
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA	12674	0313
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Daniel BLANQUIN	1941	0308
Directeur de Course Adjoint	Christophe GALLAIRE	242385	0314
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES1 au PC	Frederik PATOU	5195	0306
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES2 au PC	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de Course ES1	Olivier DEVAUX	1751	0314
Directeur de Course Adjoint ES1	Delphine NASAZZI	11063	0314
Directeur de Course ES2	Franck MADER	187564	0323
Directeur de Course Adjoint ES2	Jean Jacques SICHLER	17673	0323
Organisateur Technique	David CLAUDE	221403	0308
Commissaire Technique Responsable	Emile TENA	124058	0305
Commissaire Technique	Gerard PROTOIS	1906	0321
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Technique	Marc BACHNOFFNER	232414	0323
Juge de Faits	Gerald LAURENT	2310	0314
Chargé des Relations Avec les Concurrents	François NASAZZI	11062	0314
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Jean Michel HENRY	15551	0308
Responsable des Commissaires de Route	Frederic DUMAS	188349	0308
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	0305
Chronométrateur	Sylvie FAIVRE	11039	0421
Chronométrateur	Christian GERMAIN	12893	0305
Chronométrateur	Julien ROLLET	223716	0325
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	25290	0323

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42^e Rallye Régional de l'Asa Nancy compte pour la Coupe de France des rallye 2024 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 42^e Rallye Régional de l'Asa Nancy doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 06 Novembre 2023.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum.**

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs :580 €.
- 1 membre de l'équipage licencié ASA Nancy : 275 €
- Equipage COMPLET licencié ASA Nancy : 265 €

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 08h00 le Samedi 18 Novembre 2023.

Il sera divisé en deux zones :

- Le Parc n°1 : rue Raymond Poincaré et avenue Clemenceau, 54540 BADONVILLER, la circulation dans ce parc sera fera en **sens unique**
- Le Parc n°2 : place de la République, 54540 BADONVILLER

L'itinéraire **OBLIGATOIRE** à suivre pour accéder, traverser et quitter ces parcs sera précisé dans le carnet d'itinéraire (road-book), un plan sera également disponible. Le non-respect de cet itinéraire pourra entraîner une disqualification conformément à l'article 7.1.7 du Règlement Standard des Rallyes 2023.

Responsable du parc d'ASSISTANCE : M. JORDA Quentin – 06 70 33 20 96 – q.jorda@gmail.com

Chaque concurrent sera accueilli et placé par les membres de l'organisation, le placement sera définit en fonction des informations fournies à l'organisation via la « **fiche assistance** » **jointe au formulaire d'engagement**.

Il est interdit à tout équipage de réserver son emplacement ou de s'installer dans le parc d'assistance sans l'accord préalable du Responsable du Parc d'Assistance.

Un Parc Remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autre véhicules, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps**.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 42^e Rallye Régional de l'Asa Nancy représente un parcours de **129,60 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,45 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 « La petite Vezouze » 7,60 km

ES 2-4-6 « L'autre Flavigny » 5,55 km

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 18 Novembre 2023 de 08h30 à 18h30

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 18 Novembre 2023 **de 08h00 à 13h55** au YS Lounge Bar, 53 rue Mchl Foch, 54540 BADONVILLER

Samedi 18 Novembre 2023 **de 14h00 à 18h45** même lieu que les Vérifications Administratives

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsable des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe
	3^{ème}	1 coupe
CLASSE	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des Prix se déroulera le Dimanche 19 Novembre 2023 à l'Ecole Primaire, 20 rue Raymond Poincaré, vers 19h00